

POUR UN FORUM CIVIQUE

LE CONSTAT

La situation de MARSEILLE est grave.

Le Front National est aux portes de la Ville. Après TOULON, MARIGNANE et ORANGE, c'est VITROLLES qui est tombée entre ses mains. La prochaine cible est de toute évidence MARSEILLE. Même si cette dernière hypothèse semble aujourd'hui peu vraisemblable, il est certain que les prochaines élections régionales offriront au FN une tribune et un tremplin.

Jamais la Ville n'a été gérée avec autant de sectarisme politique. La Mairie est aux mains d'une poignée d'hommes de cabinet. Les quelques élus de bonne volonté n'ont aucun pouvoir de décision. L'administration municipale n'a même plus les moyens de faire respecter les lois de la République. Toute notion d'intérêt général semble avoir disparu au profit du clientélisme et de la survie électorale.

Du côté de la gauche, la situation n'est pas plus brillante : un parti socialiste aux mains d'un clan et ce dans l'indifférence parisienne, des rapports accablants de la Chambre Régionale des Comptes, des luttes de pouvoir intestines, ne laissent pas augurer d'une alternative crédible.

Pendant ce temps, le climat économique et social ne cesse de se dégrader : chômage croissant, faillites d'entreprises, paupérisation des banlieues, fracture urbaine... Et chaque fois qu'un projet pourrait permettre d'inverser une de ces tendances, il sombre dans l'immobilisme et les querelles politiques : Euroméditerranée, GPU...

Cette situation locale est peut-être rendue encore plus insupportable du fait qu'au plan national, les responsables politiques, de droite comme de gauche, semblent avoir enfin compris la nécessité de moraliser la vie publique, écouter les citoyens et de finir avec la démagogie.

Face à cette situation, beaucoup se découragent et se désintéressent de l'action publique. D'autres, hélas, écoutent les sirènes extrémistes. Certains, tentent de réagir mais souvent dans des cadres trop isolés et confidentiels.

UN FORUM CIVIQUE

Pourtant nombreux sont les marseillais qui voudraient agir pour leur ville, hors du sectarisme des clans, des combines clientélistes et des discours électoralistes. Nombreux sont ceux qui voudraient être informés, réfléchir, proposer, débattre, agir...

Il est temps que se rassemblent ceux qui veulent s'opposer à la confiscation de la ville par l'affairisme, l'ambition personnelle et la médiocrité.

Pourquoi un concept de forum civique ?

- parce qu'il faut que se rassemblent tous ceux qui se sentent isolés face à ces systèmes organisés.

- parce qu'il faut défendre l'information, le débat, la liberté d'expression,

- parce qu'il faut opposer un contre-pouvoir à la confiscation actuelle des affaires publiques.

Ce forum sera basé sur des valeurs simples mais trop oubliées aujourd'hui

- les valeurs de la république : liberté, égalité, fraternité,
- la démocratie réelle, celle qui ne peut se concevoir sans l'information des citoyens,
- la morale publique qui affirme simplement que ceux qui sont chargés de nous représenter ont des devoirs avant d'avoir des droits.

Il pourra ainsi être ouvert à tous ceux :

- qui refusent les discours d'exclusion quelle que soit: sociale, raciale ou autre
- qui refusent l'utilisation de la démocratie comme source de pouvoir ou d'enrichissement de ses représentants.

Ce forum civique n'est encore qu'une idée: l'ambition de proposer un système de valeurs au détournement de la vie publique et l'espoir de se rassembler largement autour de concepts simples mais fondamentaux. Souhaitons que ce soit possible, à Marseille.

POUR UN FORUM CIVIQUE

SOIREE DE DISCUSSION, DE PROPOSITION ET DE CREATION

**le lundi 19 Janvier à 19h
à Cargo**

53 rue Grignan 13006 Marseille

Pourquoi un forum civique?

Parce qu'entre une mairie aux mains d'une poignée d'hommes de cabinet, une gauche locale qui ne songe qu'à la préservation de ses élus, et un front national conquérant, il y a sûrement des marseillais qui aspirent à autre chose.

Qui invite?

Au départ, quelques copains, puis des copains de copains, puis vous: invitez les amis que vous pensez intéressés.

C'est de gauche ou de droite?

La démocratie, c'est de gauche ou de droite ?
La morale publique, c'est de gauche ou de droite ?
Liberté, égalité, fraternité, c'est de gauche ou de droite ?
Le refus du racisme, c'est de gauche ou de droite ?

Qui est invité?

Tous ceux qui refusent à la fois les discours d'exclusion et le détournement de la vie publique pour des profits particuliers.

Pour faire quoi?

D'abord pour la satisfaction de savoir qu'on n'est pas tout seul à partager certaines valeurs.
Puis pour voir si ça vaut la peine d'aller plus loin.
Et enfin pour essayer de définir comment .

Il y aura des journalistes ?

Peut-être, à titre privé.

C'est manipulé par qui?

Pour l'instant par personne d'autre que les organisateurs (dont vous ?).
Pourvu que ça dure !

Comment sera organisée la soirée?

Pas facile... Il faudrait:

- que tous ceux qui le veulent puissent s'exprimer,
- que ce ne soit manipulé par personne,
- que ça ne fasse pas trop désordre quand même,
- qu'il en sorte des conclusions opérationnelles,
- et qu'on en reparte avec un peu plus de confiance. On verra bien...

C'est encore un club de réflexion?

Oui, bien sûr, il faut réfléchir...
Mais si pour une fois on essayait d'agir ?

Il y aura des espions ?

Sûrement...

Il y aura à boire ?

Oui, et même à manger (participation aux frais 50F)

LE FORUM CIVIQUE, TROISIEME

Le résumé des épisodes précédents

Un document un peu sybillin, s'intitulant "Pour un forum civique" et proposant une "soirée de discussion, de proposition et de création", le 19 janvier 1998 au Cargo, circulait depuis fin décembre. Il était diffusé de la main à la main et indiquait en bas de page "reproduction vivement encouragée". Son ton un peu inhabituel pouvait agacer, séduire ou exciter la curiosité...

La soirée du 19 janvier a réuni un peu plus de 150 personnes de 19h à 22h30. Après que ses initiateurs eurent expliqué la genèse de cette initiative, les participants étaient invités à exposer leurs idées. Une quinzaine d'interventions spontanées se sont succédé, suivies d'un débat, puis d'une synthèse.

Les opinions étaient parfois convergentes, parfois contradictoires, mais toujours riches... Et une prochaine réunion a été fixée au 9 mars 1998.

La véritable naissance du Forum Civique, ce sera

le 9 Mars 1998 à 19h30

au Cargo, 53 rue Grignan, Marseille

Que s'est-il passé depuis ?

Une vingtaine de personnes se sont retrouvées pour tirer les enseignements de la première réunion et préparer celle du 9 mars. Elles ont réfléchi à des propositions qui seront soumises et débattues ce soir là. A partir de là, le Forum Civique pourra véritablement exister et agir. En avant première du 9 mars voici quelques très brefs résumés d'une partie des propositions qui seront faites

Les objectifs du Forum

Le Forum Civique est d'abord un espace de rencontre, d'information, de débat ayant vocation à réunir tous ceux qui, à Marseille et dans sa région, partagent un certain nombre de valeurs communes et qui ne les retrouvent pas dans les structures traditionnelles dédiées à la vie publique.

Le Forum est une force de proposition et d'action pour défendre ces valeurs. Il doit exercer un rôle de vigilance, de critique et d'interpellation.

Des actions

L'important, c'est de mettre rapidement en place des actions concrètes du forum civique. Cinq groupes se sont déjà constitués avec des objectifs précis et des besoins de volontaires. D'autres pourront se créer le 9 mars. Et d'autres encore par la suite..

Informier les citoyens

D'abord informer sur le forum et ses actions. Puis diffuser les réflexions. Enfin agir pour une véritable information des citoyens.

Assurer la logistique

Le travail ingrat, mais ô combien nécessaire...

Fédérer les réflexions

Nombreux sont ceux qui à marseille réfléchissent, agissent, expérimentent que ce soit dans un cadre associatif ou informel. Le Forum peut être un lieu d'échange, de confrontation et de mise en commun.

Penser la cité

Analyser les stratégies, passer au crible les décisions municipales (ou autres), proposer de nouvelles alternatives.

Agir en justice

Faire respecter le droit, attaquer les décisions attaquables, défendre l'intérêt général...

Le fonctionnement

Comment ne pas devenir une structure monolithique, sclérosée, manipulée par certains à leur profit ? Bref, ne pas devenir un parti politique....

FORUM CIVIQUE, LA SUITE

Pour ceux qui n'étaient pas au courant...

Un document un peu sybillin, s'intitulant "Pour un forum civique" et proposant une "soirée de discussion, de proposition et de création", le 19 janvier 1998 au Cargo, circulait depuis fin décembre. Il était diffusé de la main à la main et indiquait en bas de page "reproduction vivement encouragée". Son ton un peu inhabituel pouvait agacer, séduire ou exciter la curiosité...

Les débats

Il s'est dit beaucoup de choses, ce qui prouve sans doute que l'envie d'échanger est grande. Mais l'envie d'agir l'est sans doute au moins autant.

Pour quoi faire ? Quels objectifs ? Pouvoir ou contre-pouvoir ? Echéances électorales ?

Où sont les dangers ? Quelles sont les priorités ? Quelles sont les valeurs fondamentales qui nous réunissent ?

Comment continuer ? Est-ce l'acte fondateur d'un mouvement ? Comment le structurer ou ne pas le structurer ?

Quelles réflexions, quelles actions faut-il mettre en place ?

Des échanges aussi sur le rôle des intellectuels et sur l'opportunité ou pas de positionner ce groupe naissant sur l'axe gauche-droite (...à gauche).

Une quasi-unanimité sur l'envie de poursuivre...

Pour ceux qui n'ont pas pu venir...

La soirée a réuni un peu plus de 150 personnes de 19h à 22h30.

Après que ses initiateurs aient expliqué la genèse de cette initiative, les participants étaient invités à exposer leurs idées. Une quinzaine d'interventions spontanées se sont succédées, suivies d'un débat, puis d'une synthèse.

Les opinions étaient parfois convergentes, parfois contradictoires, mais toujours riches...

Et une prochaine réunion a été fixée au 9 mars 1998.

La synthèse

Ah la synthèse...et bien on n'en fera pas de transcription et on dira que c'est l'unique chose que les absents du 19 janvier ont définitivement loupée...

Prochaine réunion du forum

**le lundi 9 mars
à 19h30 au Cargo**

Après l'improvisation du 19 janvier, il est prévu de faire des propositions concrètes sur des objectifs et des actions. Elles auront été élaborées par tous ceux qui se sont inscrits pour participer aux groupes de travail intermédiaires et seront débattues ce soir là.

Pour ceux qui étaient là...

Une vingtaine de personnes se sont inscrites pour participer à la préparation de la suite.

Une réunion a d'ores et déjà été fixée de manière à produire des propositions concrètes avant le 9 mars. Ceux qui ne s'y sont pas inscrits et qui souhaitent y participer peuvent bien sûr encore le faire.

Une cinquantaine de personnes ont laissé leurs coordonnées. Aussi ce document va être diffusé par les mêmes voies que le premier. Bien sûr, n'hésitez pas à inviter de nouvelles personnes.

Ce papier n'est toujours pas signé ?

Non. Parce que les premiers organisateurs ont déjà vu leurs rangs grossir depuis le 19, qu'ils ne prétendent à aucun statut de pères fondateurs et qu'on ne va pas commencer à gaspiller du papier à faire des listes interminables de noms.

Les nourritures terrestres

La soirée a généré une critique absolument unanime: la qualité et la quantité de la restauration. Le Cargo a fait amende honorable, ce qui est bien, mais a surtout promis, et c'est mieux, de tomber dans l'excès inverse le 9 mars.

Une “**Association éthique et financière pour le Forum Civique**” est créée parallèlement avec un triple rôle:

- celui de recueillir des moyens financiers par des cotisations, des dons et tout moyen respectable et préservant l'indépendance du Forum,
- celui de mettre ces moyens à disposition d'un certain nombre d'actions qui seront lancées dans le cadre du Forum, c'est à dire un rôle stratégique d'allocation des ressources a priori,
- celui de contrôler a posteriori que les actions menées dans le cadre du Forum en respectent les objectifs et l'éthique, voire que des actions incompatibles avec ceux-ci ne se réclament pas indûment du Forum Civique.

Tous ceux qui souhaitent participer globalement et/ou financièrement au Forum sont donc invités à rejoindre cette association. Mais ce n'est en rien une obligation pour participer à ses actions ni même pour en initier.

En ce qui concerne **les différentes actions qui seront menées dans le cadre du Forum**:

- dans la plupart des cas, elles n'ont besoin d'aucune structure particulière pour exister. Par exemple, un groupe de réflexion est simplement un groupe de personnes qui réfléchissent ensemble.
- dans certains cas particuliers, si une personne morale est nécessaire (par exemple pour se porter partie civile en justice), il conviendra de créer une structure ad hoc sous forme associative.

LES OBJECTIFS DU FORUM CIVIQUE

Le Forum Civique est né le 19 Janvier 1988. Plus de 150 personnes se sont réunies et ont dressé un constat de la situation de Marseille et de sa région, et du tableau qu'en donnent ceux qui exercent le pouvoir ou prétendent le faire: affairisme, lutte de clans, désinformation, banalisation de l'exclusion et du racisme. Elles ont affirmé le besoin de créer un nouveau mouvement, indépendant de toutes les institutions et de tous les partis politiques qui puisse défendre l'intérêt général, s'opposer aux prédateurs de la vie publique et proposer une nouvelle conception de la cité. Depuis, des groupes ont commencé à se réunir et à proposer de multiples actions. Les objectifs se précisent. Les réseaux se mettent en place.

Le Forum Civique est un mouvement de fait. Il n'est pas enfermé dans le cadre rigide d'une structure qui en fixerait les bornes. Il ne comprend pas d'organes dirigeants qui pourraient prétendre le représenter exclusivement. Tous ceux qui partagent ses valeurs et ses objectifs sont invités à le rejoindre, ce qui ne nécessite aucune procédure d'adhésion ou de cooptation (ni d'exclusion!).

Une "Association de soutien du Forum Civique" est créée parallèlement avec un triple rôle:

- celui de recueillir des moyens financiers par des cotisations, des dons et tout moyen respectable et préservant l'indépendance du Forum,
- celui de mettre ces moyens à disposition d'un certain nombre d'actions qui seront lancées dans le cadre du Forum, c'est-à-dire un rôle stratégique d'allocation des ressources a priori,
- celui de contrôler a posteriori que les actions menées dans le cadre du Forum en respectent les objectifs et l'éthique, voire que des actions incompatibles avec ceux-ci ne se réclament pas indûment du Forum Civique.

Tous ceux qui souhaitent participer globalement et/ou financièrement au Forum sont donc invités à rejoindre cette association. Mais ce n'est en rien une obligation pour participer à ses actions ni même pour en parler.

Le Forum Civique est d'abord un espace de rencontre, d'information, de débat ayant vocation à réunir tous ceux qui, à Marseille et dans sa région, partagent un certain nombre de valeurs communes et qui ne les retrouvent pas dans les structures traditionnelles dédiées à la vie publique.

Chacun peut exprimer ces valeurs de diverses manières, en fonction de sa propre sensibilité: par les valeurs de la république, ou celles de la démocratie, par une exigence de citoyenneté ou simplement par ses convictions morales. Face aux dangers qui menacent actuellement la cité, on peut sans doute les résumer en deux points essentiels: le refus des exclusions, quelles qu'elles soient, et une conception de l'intérêt général qui se distingue des intérêts particuliers ou catégoriels.

Le Forum est aussi une force de proposition et d'action pour défendre ces valeurs. Il a vocation à exercer un rôle de vigilance, de critique et d'interpellation face à la médiocrité, à l'égoïsme et à la malhonnêteté, lorsqu'elles sont le fait de ceux qui nous représentent ou qui aspirent à le faire. Mais, avant tout, il doit constituer le vecteur des réflexions, des initiatives, des propositions et des ambitions pour Marseille et sa région.

Le Forum est autre chose qu'un parti politique, non parce qu'il rejette la politique, mais parce qu'il refuse ce que sont devenus les partis. Le Forum est autre chose qu'un mouvement de défense, non parce qu'il estime que les citoyens ne doivent pas se défendre, mais bien plus encore, qu'il doivent prendre eux-mêmes les initiatives. Le Forum est autre chose qu'un club de réflexion, non parce qu'il rejette les idées, bien au contraire, mais parce qu'il ambitionne de les faire passer dans les faits.

Le Forum Civique est avant tout un mouvement, parce qu'il indique une direction - celle d'une ambition pour la cité et d'une conception de la citoyenneté- et parce qu'il va chercher les chemins pour y parvenir.

Les premières actions du Forum Civique

Cinq groupes se sont déjà constitués avec des objectifs précis et des besoins de volontaires. D'autres se créeront bientôt. Puis ceux que vous proposerez...

Penser la cité

Analyser les stratégies, passer au crible les décisions municipales (ou autres), proposer de nouvelles alternatives.

Fédérer les réflexions

Nombreux sont ceux qui à Marseille réfléchissent, agissent, expérimentent que ce soit dans un cadre associatif ou informel. Le Forum peut être un lieu d'échange, de confrontation et de mise en commun.

Informers les citoyens

D'abord informer sur le forum et ses actions. Puis diffuser les réflexions. Enfin agir pour une véritable information des citoyens.

Agir en justice

Faire respecter le droit, attaquer les décisions attaquables, défendre l'intérêt général...

Assurer la logistique

Fichiers, mailings, organisation, etc. Le travail ingrat, mais ô combien nécessaire...

Pour participer au Forum Civique

Pour nous rejoindre, participer aux différents groupes, en créer de nouveaux, en savoir plus, adressez-vous à la personne qui vous a remis ce document. Une réunion plénière du Forum Civique a lieu le **deuxième jeudi de chaque mois**.

Le Forum Civique n'a pas encore de local mais dispose d'un répondeur provisoire au **04 91 84 52 97**. Vous pouvez aussi consulter le site internet du Forum Civique à <http://www.marseillais.com/forum> et nous envoyer des e-mails à l'adresse forum@marseillais.com

LE FORUM CIVIQUE

STATUTS

ASSOCIATION DE SOUTIEN AU FORUM CIVIQUE

PREAMBULE

Au cours du premier trimestre 1998, un mouvement spontané est né à MARSEILLE, composé de citoyens désirant créer entre eux un espace de rencontre, d'information, de débats, ayant vocation à réunir tous ceux qui, à MARSEILLE et dans sa région, partagent un certain nombre de valeurs communes et qui ne les retrouvent pas dans les structures traditionnelles dédiées à la vie publique. Le FORUM CIVIQUE est une force de proposition et d'action pour défendre ces valeurs. Il doit exercer un rôle de vigilance, de critique et d'interpellation.

Article 1er : Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 15 août 1901 ayant pour **dénomination** : ASSOCIATION DE SOUTIEN AU FORUM CIVIQUE *de Marseille*

Article 2 Les **buts** de l'association sont les suivants : donner *à* au FORUM CIVIQUE *les* les moyens matériels et financiers nécessaires à son fonctionnement. *de la région de Marseille*

Article 3 : Le **siège social** de l'association est fixé chez Monsieur Albert HINI, 23 Cours Pierre Puget, 13006 MARSEILLE. Il pourra être transféré par décision du conseil d'administration.

Article 4 : L'association se compose de : **membres** fondateurs (signataires des présents statuts et présents à l'Assemblée Générale constitutive), **membres** actifs et **membres** d'honneur.

Article 5 : Pour faire partie de l'association, il faut être agréé par le conseil d'administration qui statue lors de chacune de ses réunions sur les demandes d'admission présentées.

Article 6 : La **cotisation annuelle** est fixée par l'assemblée générale et modifiable chaque année.

Article 7 : La **qualité de membre se perd** par :

- la démission expresse ou présumée par le non paiement pendant deux années consécutives de la cotisation.
- le décès
- la radiation prononcée par le conseil d'administration pour motif grave, le conseil d'administration ne pouvant prononcer la radiation sans avoir au préalable invité le membre concerné à se présenter devant lui et à donner toutes explications sur les motifs allégués à son encontre.

Article 8 : Les **ressources** de l'association comprennent :

- le montant des cotisations
- les subventions de l'union européenne, de l'état, des collectivités territoriales ou des institutions professionnelles ainsi que toutes ressources financières légales, *(dons ou legs)*.

Article 9 : L'association est dirigée par un **conseil d'administration** de 9 à 19 membres, élus pour trois années par l'assemblée générale parmi les membres fondateurs ou actifs, et renouvelable ~~par tiers tous les ans~~. Le conseil d'administration choisit chaque année parmi ses membres un bureau composé au minimum d'un **président**, d'un **trésorier** et d'un **secrétaire** ; les membres du bureau sont élus pour un an, et ~~ne sont pas renouvelables~~ *indéfiniment*.

En cas de vacance, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque ou devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés. Les fonctions de membre du bureau ou du conseil d'administration ne donnent pas lieu à rémunération. L'assemblée générale définit cependant les conditions dans lesquelles il peut être procédé au remboursement des frais. L'assemblée générale de l'association peut nommer un ou plusieurs **président d'honneur** qui sont dispensés de cotisation et restent membres de droit du conseil d'administration.

Article 10 : L'Assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association. Elle se réunit chaque année à la date et au lieu fixés par le bureau. La convocation à l'assemblée générale est adressée par lettre simple quinze jours au moins à l'avance à l'initiative du secrétaire ou du président. L'ordre du jour est indiqué dans les convocations. Le président assisté des membres du conseil d'administration préside l'assemblée et expose la situation morale de l'association. Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'assemblée. Il est procédé après épuisement de l'ordre du jour au remplacement des membres du conseil sortant. L'assemblée prend ses décisions à la majorité simple des membres présents ou représentés. Chaque membre ne pourra disposer de plus de deux pouvoirs. Le bureau pourra éventuellement fixer les modalités d'un vote par correspondance. Ne pourront être traitées lors de l'assemblée générale que les questions à l'ordre du jour. Seuls pourront participer aux votes les membres à jour de leur cotisation.

Article 11 : L'assemblée générale extraordinaire seule habilitée à modifier les présents statuts est convoquée par le président si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un des membres fondateurs ou actifs à jour de leur cotisation, suivant les modalités prévues à l'article 10. Pour l'adoption des décisions proposées en assemblée générale extraordinaire, la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés à jour de leur cotisation est requise.

Article 12 : L'association est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par son président. En cas d'empêchement, un autre membre du conseil d'administration peut être spécialement habilité à cet effet.

Article 13 : La dissolution peut être prononcée en assemblée générale extraordinaire. Un ou plusieurs liquidateurs amiables sont nommés par celle-ci afin de procéder à la liquidation. L'actif net s'il y a lieu est dévolu sur décision de l'assemblée générale extraordinaire à une autre association.

Article 14 : Les statuts originaux seront déclarés à la préfecture des Bouches du Rhône et publiés au Journal Officiel. Les formalités sont laissées à la diligence du bureau. A cet effet, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original des présents statuts.

+ Forum civique rentrée 99: conclusions de la réunion du 11/07 et suite
+ la stratégie: 3 axes d'action:

+ projets et débats

+ réflexion et formalisation de propositions sur quelques thèmes forts

+ méthode:

- groupes de travail, experts
- débats publics
- diffusion

- choix des thèmes à faire

+ débats (du jeudi)

- peut-être moins nombreux et avec plus de monde

+ thèmes:

- les thèmes de projet
- mais aussi politique

-

+ le collège citoyen

- démarrage à la rentrée sur de nouveaux thèmes

- deuxième session alternée à partir de janvier

- radio-grenouille

+ information

+ le journal

- projet, chemin de fer
- comité de rédaction, auteurs
- négociation avec l'éveil

- le web

- l'édition

+ action

- pétitions, diffusion d'information

- humour, dérision

- actions en justice

-

+ l'organisation: des responsabilités précises

+ responsabilités au sein des groupes

- projets/débats

D.Carrière, H.Defos, D. Cervetti, C.Daniel, J-Ph Beau.....

- information

N.Jafri, D.Pons, P-J Billon, P.Bennaroche (web ?), E.Michel?

+ P.Fiastre, Ch Apotheloz pour textes

- action

P.Fiastre, CH.Apotheloz, C.Daniel, D. Brochier ?, P. Bennaroche

+ fonctions transversales

- trésorerie

- recrutement

- relations presse

-

+ les finances

-

JFB

projet journal

Carrière - Defos - Cervetti - Daniel - Beau

Jafri - Pons - Billon - Bennaroche - Michel
Fiastre - Apotheloz - Daniel - Brochier - Bennaroche

trésorerie - recrutement - relations presse

ASSOCIATION DE SOUTIEN AU FORUM CIVIQUE DE MARSEILLE

23 cours Pierre Puget 13066 MARSEILLE

ASSEMBLEE GENERALE DU 21 MARS 2002

PROCES VERBAL

Dûment convoquée par lettre du 28 février l'Assemblée Générale s'est tenue à la Brasserie Le Champoreau, place de la Joliette, 13002 MARSEILLE.

L'ordre du jour précisé dans la convocation est le suivant :

- Rapport Moral
- Rapport Financier
- Décision de mise en sommeil avec maintien d'un bureau de pure forme
- Décision de clôture des comptes et du compte en banque et reversement du solde disponible à une association à choisir
- Information de la Préfecture sur les dispositions prises
- Divers

Etaient présents : M. Pierre BENARROCHE Président
M. Hervé DEFOS du RAU Trésorier
Cinq membres
Six Pouvoirs avaient en outre été donnés à MM Benarroche, Defos du Rau et HINI.

Le bureau de l'assemblée générale est constitué par MM Benarroche, Defos du Rau et Carrière. Le Président Benarroche déclare ouverte à 19 heures l'assemblée générale de l'Association de Soutien au Forum civique de Marseille.

Rapport Moral : Le Président rappelle les décisions antérieures de cessation d'activités propres en attendant le développement des actions de tiers en vue des élections municipales de 2001, et la continuation de fait de cette inactivité au long de l'année 2001. Constate qu'aucune demande de reprise de ces activités ne lui est parvenue depuis le 13 novembre 2000 et conclut par l'évocation de la mise en sommeil de l'association .

Rapport Financier : Le Trésorier remet aux présents un exemplaire du rapport financier dont copie est jointe au présent Procès Verbal. Il constate l'absence complète de recette (aucun appel à cotisation n'a été fait) et de dépense en 2001, et expose les seules dépenses réglées en 2002 : Prime de RC en retard de règlement, et achat de timbres lié à la convocation de la présente assemblée. Il précise le solde disponible à ce jour : 65,38 Euros.

Après discussion l'assemblée délibère puis passe au vote de la résolution ci-dessous :

Première RESOLUTION

L'assemblée, après avoir entendu le Rapport Moral du Président Pierre Benarroche et le Rapport Financier du Trésorier Hervé Defos du Rau, après avoir délibéré sur le devenir de l'Association :

- donne quittus au Président et au Trésorier de leur gestion morale et financière de l'association à la date de la présente assemblée générale.
- décide de "mettre en sommeil" l'Association de Soutien au Forum Civique de Marseille, c'est-à-dire que celle-ci n'aura aucune activité, ne percevra aucune cotisation et n'engagera aucune dépense aussi longtemps qu'une nouvelle assemblée générale, convoquée sur demande d'au moins cinq membres présents ou représentés ce soir, n'en décidera autrement,
- décide d'élire un nouveau bureau, réduit à un Président, chargé de veiller à l'application des présentes décisions.

La première résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Election du nouveau Président

Avant de passer à l'examen des résolutions suivantes l'assemblée, prenant acte de la démission du bureau précédent, élit à l'unanimité Pierre Benarroche comme Président pour la durée de la mise en sommeil de l'association.

Deuxième RESOLUTION

L'assemblée demande au Président Benarroche :

- de faire effectuer les démarches nécessaires pour clore le compte en banque ouvert auprès de la BNP PARIBAS, agence Euroméditerranée, sous le numéro 00721 / 10034352.
- d'informer la Préfecture des Bouches du Rhône sur les dispositions prises.

La deuxième résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Troisième RESOLUTION

L'assemblée décide de verser le solde disponible de 65,38 Euros à l'association :

UN CENTRE-VILLE POUR TOUS

C/O GERIN, 8 rue Châteauredon, 13001 MARSEILLE

La troisième résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

La somme de 65,38 euros est remise séance tenante à monsieur Daniel CARRIERE membre du bureau de l'association Un Centre Ville Pour Tous.

Aucune autre question n'étant à délibérer, le Président Benarroche déclare close à 19 heures 50 l'assemblée générale de l'Association de Soutien au Forum Civique de Marseille.

Fait à Marseille le 21 mars 2002


Daniel CARRIERE


Hervé DEFOS du RAU


Pierre BENARROCHE

ASSOCIATION DE SOUTIEN AU FORUM CIVIQUE DE MARSEILLE

23 cours Pierre Puget 13066 MARSEILLE

ASSEMBLEE GENERALE DU 21 MARS 2002

RAPPORT FINANCIER

Au 31 décembre 2000 le solde disponible représentait :

• En banque :	1738,51		
• En caisse :	68,07	soit au total de	1806,58 F

En 2001 aucune activité :

• Pas de recettes (pas de cotisations versées)			
• Dépenses frais tenue de compte soit		956,86	
	solde disponible		849,72 F

En 2002 :

Passage à l'Euro :

• En banque :	119,16		
• En caisse :	10,38	soit au total	129,54 E
• Pas de recettes (pas de cotisations versées)			
• Dépenses :	assurance RC 2001	36,56	
	Achat timbres	27,60	
	solde disponible		65,38 E

Réalisation du solde disponible par retrait en espèces du solde banque soit 55 E et ajout au fond de caisse de 10,38 E . La somme de 65,38 E est remise en espèces à l'assemblée pour être utilisée comme elle en décidera .

Fait à Marseille le 20 mars 2002.

Le Trésorier



Hervé DEFOS du RAU